



MA PHOTO

Je me présente

Prénom:

Nom:

Date de naissance: Classe:

Adresse:

Ville: Code postal:

Courriel:

Numéros de téléphone

À la maison: Nom:

Urgence: Nom:

Numéro d'assurance-maladie:

Allergie(s):

Titulaire:

1-866-588-5575 / 450-588-5575

AIDES: **Jeunesse, j'écoute**: 1-800-668-6868

Tel-Jeunes: 1-800-263-2266

Bonjour à toi cher élève,

La cloche de la rentrée est sonnée et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous débutons cette nouvelle année scolaire. Tu as entre les mains ton nouvel agenda. C'est un outil de travail indispensable et très précieux, car il est un moyen de communication pour tes parents et tes enseignants et un outil de planification pour toi. Ton agenda te permettra également de connaître le fonctionnement de l'école parce qu'il est rempli d'informations importantes. C'est pourquoi nous te demandons de le lire attentivement avec tes parents et de le garder propre et près de toi en tout temps.

Bonne année scolaire!

*« Fais usage de tes talents :
la forêt serait bien silencieuse si seuls les
oiseaux qui chantent le mieux chantaient. »*

Henry Van Dyke

Chers parents,

L'agenda de votre enfant constitue un outil efficace de communication entre l'école et la famille. Par son biais, vous serez au courant du vécu scolaire de votre enfant et pourrez lui apporter l'aide nécessaire au moment opportun. De plus, ce document pourra s'avérer utile à plusieurs occasions puisqu'il contient des informations importantes sur la vie et le fonctionnement de l'école. C'est pourquoi nous vous suggérons de le lire avec votre enfant afin qu'il comprenne bien ce que l'école attend de lui pour que tous ensemble, nous puissions faire de notre école un milieu de vie sécuritaire, respectueux et harmonieux où il fait bon vivre.

Après lecture du document, nous vous demandons d'apposer les signatures requises en guise d'engagement à respecter ces règles de fonctionnement révisées par le personnel de l'école et approuvées par le Conseil d'établissement. Nous vous remercions de votre support et de votre collaboration.

Chaque enfant possède son potentiel d'apprentissage et c'est l'action concertée de l'école, de la famille et de la société qui lui permettra de le développer.

*« Pour éduquer un enfant, ça prend un village. »
Proverbe africain (Sénégal)*

Bonne lecture!

L'équipe de l'école Du Moulin

Guide aux parents

Renseignements généraux

ENTRÉES ET SORTIES DES ÉLÈVES

PÉRIODE	SITUATION	CLIENTÈLE	ENTRÉE
AM	J'arrive à l'école avant 8h05	Élèves du SDG seulement	Entrée du SDG
AM	J'arrive à l'école entre 8h05 et 8h15	Tous les élèves	Cour de l'école
AM	Si j'arrive après 8h15	Tous les élèves	Entrée principale (secrétariat)
DÎNER	☆ Préscolaire et Primaire : 11h40 ☆ Élèves inscrits au service de garde	Marcheurs Élèves du SDG	Cour d'école Service de garde
PM	J'arrive à l'école entre 12h55 et 13h05	Tous les élèves	Cour de l'école
PM	J'arrive à l'école après 13h05	Tous les élèves	Entrée principale (secrétariat)
PM	Je quitte l'école 14h32 15h30 Éducatrices	Préscolaire Primaire Élèves du service de garde	Cour du préscolaire Cour d'école Service de garde

Les élèves qui ne vont pas au service de garde, ne doivent pas arriver dans la cour avant 8h05 le matin et 13h l'après-midi, moment où débute la surveillance des enseignants.

- ⇒ Le service de garde ouvre ses portes à 6h45 et ferme à 18h.
- ⇒ Le matin, le secrétariat ouvre à 8h.
- ⇒ Le midi, le secrétariat ferme de 12h à 13h. En fin de journée, il ferme à 16h.

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'ÉCOLE

Directrice :	Liette Jodoin	Orthopédagogue :	Marie-Ève Grenier
Directrice adjointe :	Isabelle Roberge	Orthopédagogue :	Mélodie Drolet
Secrétaire :	Lucie Provost	Éducatrice spécialisée :	Julie Duquette
Agent de bureau :	Isabelle Giroux	Éducatrice spécialisée :	Cassandra Leblanc (986)
Concierger de jour :	Harry Whelan	Éducatrice spécialisée :	Cathia Samson (987)
Concierger de soir :	Guy Maréchal	Éducatrice spécialisée :	(988)
Infirmière :	Mélanie Jodoin	Éducatrice spécialisée :	Audrey Lachapelle (989)
Psychologue :	Guadelupe Martinez	Technicienne en	
Psychoéducatrice :	Anne-Marie Leclerc	service de garde :	Claudine Boucher
Orthophoniste :	Brigitte Lasnier	Orthopédagogue :	Mélissa Benoit-Pollender

VOICI LES MEMBRES DU PERSONNEL QUI S'OCCUPENT DE MOI RÉGULIÈREMENT :

Titulaire de ma classe : _____
Spécialiste en musique/art dramatique : _____
Spécialiste en anglais: _____
Spécialiste en éducation physique: _____
Orthopédagogue : _____
Technicienne du service de garde : Claudine Boucher
Éducatrice du service de garde : _____

VISITEURS

Tout visiteur qui souhaite circuler dans l'école doit **obligatoirement** se présenter au secrétariat et s'identifier. Pour déposer un colis ou transmettre un message URGENT destiné à votre enfant, le secrétariat se chargera de le remettre au destinataire. Vous comprendrez sans doute le bien-fondé de cette mesure qui vise à assurer la quiétude dans les apprentissages ainsi que la sécurité dans l'école. Nous demandons aux parents de ne pas venir attendre leur enfant à l'intérieur de l'école. Donnez un rendez-vous à votre enfant à l'extérieur de celle-ci.

Aussi, pour éviter toute inquiétude et questionnement de la part des enseignant(e)s, des éducatrices et des parents et pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de rester à l'écart de la cour d'école lorsque vous venez reconduire votre enfant. Le personnel de l'école est présent et assure la surveillance.

ABSENCES DES ÉLÈVES

Veillez prendre note que toute absence ou retard d'un élève doit être motivé à l'école. Pour ce faire, nous **demandons aux parents de nous téléphoner avant 8h15** le matin ou **en début d'après-midi** si l'absence débute après le dîner en précisant : le nom, le groupe de l'enfant ainsi que le motif de l'absence. Nous vous suggérons d'utiliser l'agenda ou de nous faire parvenir à l'avance un billet pour nous aviser si l'enfant doit quitter durant la journée. Utilisez le répondeur avant de partir pour le travail ou quand cela vous convient : 450-645-2352. Nous prenons nos messages régulièrement.

RETARDATAIRES

Après l'heure officielle du début des cours, toutes les portes extérieures sont verrouillées. L'élève en retard devra utiliser la porte principale et se présenter au secrétariat pour y récupérer sa carte d'absence. Il est important de développer des habitudes de ponctualité dès le jeune âge.

Important : dans le cas de retards fréquents, nous communiquerons avec les parents afin de remédier à la situation. Nous désirons également informer les parents que des absences et des retards répétés nuisent au rendement scolaire de leur enfant et perturbent le bon déroulement des cours.

DÉPARTS HÂTIFS DE L'ÉCOLE

Veillez toujours aviser l'enseignant(e) et le service de garde, s'il y a lieu, par écrit pour tout départ hâtif. L'enfant attendra l'adulte au secrétariat. D'autre part, avant de retourner un élève à la maison pour cause de maladie, nous communiquons avec les parents. **Veillez nous aviser de tout changement de numéro de téléphone à la maison, de cellulaire ou au travail.**

COMMUNICATION AVEC L'ÉCOLE

L'école est ouverte de 8h à 12h et de 13h à 16h. Pour rencontrer la direction ou l'enseignant(e) de votre enfant, il est nécessaire de communiquer par écrit ou par téléphone afin de prendre rendez-vous. Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

SURVEILLANCE DANS LA COUR

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, **il doit arriver dans la cour après 8h05 le matin et après 13h l'après-midi, moments où la surveillance commence.** Des frais de service de garde pourraient être facturés aux parents des élèves qui ne respecteraient pas cette consigne sans autorisation préalable. Tous les élèves doivent entrer et sortir par les sorties arrières donnant accès dans la cour de l'école.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde ouvre dès 6h45. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne au 450-645-2352, poste 6 ou par courriel au garde.dumoulin@csp.qc.ca

SERVICES AUX DÎNEURS

La période du dîner est de 90 minutes. Avant ou après le repas, les élèves sortent dans la cour. Des surveillants(es) veillent à l'organisation, assistent et surveillent les élèves durant le dîner (se référer aux règles de fonctionnement du service de garde).

LE TRAITEUR SCOLAIRE

L'entreprise *Le traiteur scolaire* vous propose des menus bien équilibrés et permet aux élèves d'avoir un repas chaud. Pour connaître les coûts et les menus, vous pouvez consulter le document remis à cet effet au début de l'année ou visiter le site Web du traiteur. Un menu est remis chaque mois.

Dîneurs : autorisation pour dîner à l'extérieur

L'élève qui habituellement dine à l'école doit avoir une autorisation signée et datée par ses parents pour quitter l'école. Cette autorisation libère l'école de toute responsabilité. Cette autorisation devrait être exceptionnelle.

Lors de cette période, nos objectifs, tout comme les vôtres, sont que les enfants apprennent :

- ⇒ les bonnes manières à table;
- ⇒ les règles d'hygiène;
- ⇒ à respecter ses amis;
- ⇒ à s'intégrer aux différents groupes;
- ⇒ à respecter les règles.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Cette liste de base a été distribuée à tous les élèves en juin. Les élèves nouvellement inscrits, s'ils ne l'ont pas reçue par la poste en juillet, doivent s'adresser au secrétariat pour en obtenir une copie. De plus, vous les retrouverez sur le site internet de l'école.

CAHIERS D'EXERCICES

Le montant maximum demandé aux parents pour l'achat des cahiers d'exercices est déterminé par le conseil d'établissement (réf. : *Principes d'encadrement*, site Web de l'école).

JOUETS ET OBJETS DE VALEUR

À moins d'une permission spéciale accordée par les enseignant(e)s ou les éducatrices, nous demandons aux élèves de ne pas apporter pour des **raisons sécuritaires** : articles ou jouets jugés dangereux ou dérangeants, couteaux, canifs et autres objets pouvant causer des blessures ; pour des **raisons préventives et éducatives, vol, bris et perte** : argent, objets de valeur ou objets qui s'échangent (collants, billes, cartes de collection, etc.). Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. **Le téléphone cellulaire ou intelligent ainsi que les tablettes électroniques v sont INTERDITS à l'école de même que sur le terrain de l'école.**

À noter :

- ⇒ Pour les récréations, nous acceptons : petites voitures, balles de tennis, ballons, ballons-poire, élastiques, diabolos, cordes à danser, mini-hockey. Pour le mini-hockey, le port de lunettes protectrices est obligatoire. Elles doivent être fournies par les parents.
- ⇒ Advenant un projet spécial, vous serez avisés par l'enseignant(e) ou la technicienne en service de garde.

OBJETS PERDUS

Les objets "trouvés" sont déposés dans une boîte prévue à cet effet. Avant de les y déposer, nous vérifions s'il y a un nom inscrit à l'intérieur. Dans l'affirmative, l'objet ou le vêtement est remis à son propriétaire. **Il est donc avantageux de marquer tous les effets et vêtements de votre enfant.**

De temps en temps, nous vous invitons à venir y faire un tour pour récupérer les objets perdus par votre enfant. Après un certain temps, les vêtements non réclamés seront envoyés à un organisme d'aide.

À noter que les bijoux retrouvés sont déposés au secrétariat.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Afin que les élèves puissent bien vivre les cours d'éducation physique et surtout respecter les règles d'hygiène et de sécurité, ils doivent porter un costume approprié soit des souliers de course à semelles rigides et antidérapantes, un chandail à manches courtes et un pantalon court ou long (jogging). De plus, les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux sont à éviter, car ils peuvent causer des blessures.

Les élèves du 1^{er} cycle portent leurs vêtements d'éducation physique à leur arrivée à l'école. Les élèves du 2^e et du 3^e cycles se changeront au vestiaire avant leur cours d'éducation physique.

Si votre enfant doit s'absenter d'un cours pour une période indéterminée (opération mineure, blessures ou autres), il doit apporter un billet signé par vous ou un billet médical.

Pour toute abstention totale, votre enfant doit apporter un CERTIFICAT MÉDICAL dûment signé.

RÉCRÉATION

À la récréation, la prudence et le respect sont de mise. Les enfants doivent s'amuser à l'intérieur des limites de la cour et des sections assignées. En tout temps, ils doivent respecter les zones de jeux, l'horaire et les règles du parc-école. **Par ailleurs, les enfants doivent porter une chaussure qui tient le pied pour jouer dans les modules de jeux.**

BICYCLETTE

Lorsque les élèves arrivent à l'école, ils doivent s'assurer de bien cadenasser leur bicyclette et de l'avoir déposée sur les supports situés à l'extérieur de la cour. De plus, il est fortement recommandé de porter un casque protecteur.

Important : En aucun temps, l'école n'est tenue responsable du vol ou des bris des bicyclettes ou de tout autre équipement de sport utilisé à l'école. Par sécurité, l'élève descend de sa bicyclette pour circuler sur le terrain de l'école.

Notez qu'à moins de la tenue d'une activité spéciale organisée par l'école, les planches à roulettes, les trottinettes, les patins à roues alignées et souliers à roulettes sont interdits.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves doivent toujours respecter les règlements concernant le transport en autobus scolaire, lors des trajets quotidiens et des visites éducatives. Ce service de transport n'est pas établi dans le but de répondre à des besoins occasionnels, variables ou personnalisés. Son efficacité repose sur le fait qu'il est organisé afin de répondre à des besoins réguliers pour l'ensemble des élèves admissibles au transport scolaire.

TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps, les élèves se présentent à l'école dans une tenue convenable. Les bottes et les manteaux sont requis lorsque la température et l'état de la cour l'exigent (la direction avisera les élèves au moment opportun par un message à l'interphone).



Profondeur de votre décolleté.

Placez votre pouce à la base de votre cou. La largeur de votre main (pouce compris) est acceptable.

Le dessus de vos épaules doit être couvert.

Placez votre main à plat sur chacune de vos épaules. La largeur du tissu doit être au moins de la largeur de deux doigts.



Les vêtements du haut et du bas doivent se superposer suffisamment pour que vous n'ayez pas à tirer sur ceux-ci pour le faire.

Placez votre main à plat à l'endroit où vos vêtements doivent se superposer. Ceux-ci doivent se superposer d'au moins la largeur de vos quatre doigts.



Longueur de votre jupe ou de votre bermuda.

Placez votre bras allongé bien droit le long de votre corps. La longueur totale de votre bras et de votre main donne la longueur acceptée pour votre jupe ou votre bermuda.



SECTION URGENCE

URGENCE NEIGE

Lors de journées tempête, veuillez consulter la liste des stations radiophoniques ou de télévision disponibles sur le site de la Commission scolaire www.csp.qc.ca sous la rubrique *Nous joindre*, sous *Urgence fermeture*, afin de vous assurer de l'ouverture ou de la fermeture de l'école. L'information est également donnée sur la page d'accueil du site de la commission scolaire.

En cas de fermeture de l'école qui se déclare en cours de journée, **nous communiquerons avec vous**



LISTE DES MÉDIAS À CONSULTER EN CAS DE BESOIN

STATIONS RADIOPHONIQUES	STATIONS DE TÉLÉVISIONS
CKAC – 730 / CFQR-FM - 92,5 / CKOI-FM – 96,9	Ici Radio-Canada
COOL-FM – 98,5	TVA « Salut bonjour! »
CBF FM, Ici Radio-Canada – 95,1/	MÉTÉO MÉDIA
CITÉ ROCK DÉTENTE – 107,3	RDI ou LCN
MÉDIAS SOCIAUX : Facebook et Twitter	

SITUATION D'URGENCE

Nos politiques de premiers soins et de sorties d'urgence exigent que les parents inscrivent sur la **fiche de l'élève**, remise en début d'année scolaire, **deux numéros** où nous pouvons joindre l'un des deux parents, la gardienne ou un proche advenant une situation d'urgence.

Dans le cas où il y a nécessité de fermer l'école, nous communiquerons avec les parents par téléphone ou courriel afin de vous expliquer la situation. En cas d'évacuation, les élèves iraient à l'école Le Rucher.

ASSURANCE ÉCOLIER

La commission scolaire ne détient pas d'assurance accident pour ses élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

SECTION SANTÉ

FICHE URGENCE-SANTÉ

En début d'année, il est de la plus haute importance que vous remplissiez **LA FICHE URGENCE-SANTÉ**. Si votre enfant a un « ÉPIPEN », vous devez l'apporter rapidement à l'école.

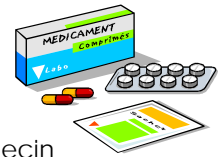
MÉDICAMENTS

EN AUCUN CAS, UN MEMBRE DU PERSONNEL NE PEUT ADMINISTRER UN MÉDICAMENT SANS PERMISSION ÉCRITE PRÉCISE DES PARENTS (formulaire officiel de l'école). Lorsqu'un médicament est administré à l'école, il s'agit alors d'une **mesure exceptionnelle**.

Tous les types d'allergies sont déclarés. Veuillez nous aviser de tout changement concernant l'état de santé de votre enfant. De plus, il est interdit d'apporter un médicament sans ordonnance à l'école. Dans toute situation, l'infirmière doit préparer une procédure d'administration.

Le médicament prescrit doit donc :

- ⇒ être dans son contenant d'origine;
- ⇒ porter l'étiquette originale de la pharmacie (incluant le nom de l'enfant et du médicament, la dose et la fréquence d'absorption). Tout médicament non prescrit par un médecin ne pourra donc être administré à votre enfant : aspirine, sirop pour la toux, gouttes pour les yeux, etc.;
- ⇒ Si possible, quand il s'agit d'antibiotiques, veuillez demander à votre médecin d'ajuster la prescription de sorte que les doses puissent être administrées à la maison.



SANTÉ

Les parents ont la responsabilité de ne pas envoyer un enfant malade à l'école. Si votre enfant manifeste des signes de maladie ou s'il est victime d'un accident grave, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les soins à l'enfant.

Aucun élève ne peut quitter l'école sans que vous en soyez informés au préalable sauf en cas extrême qui nécessiterait un transport rapide en ambulance et que nous n'ayons pu vous rejoindre. En l'absence des parents, une personne majeure désignée par ces derniers peut répondre de l'enfant. **Si un transport en ambulance est nécessaire, celui-ci sera aux frais des parents.**

MALADIE – VS – LES RÉCRÉATIONS

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour faire le travail intellectuel demandé. Tous les élèves doivent prendre leur récréation à l'extérieur. Quelques cas exceptionnels : une opération récente, une fracture ou un cas d'asthme sévère par temps très froid peuvent être acceptés. Bien entendu, nous respectons les recommandations de la Direction de La santé publique quant aux températures extrêmes. En effet, les élèves demeurent à l'intérieur de l'école lorsque la température atteint -25°C ou que l'indice de refroidissement est de -28°C .

MALADIE PROLONGÉE

Si suite à une maladie, un accident ou une opération, un élève ne peut se présenter à l'école pour une période minimum de quatre semaines, il pourra recevoir des cours à domicile. Dans cette situation, le parent doit communiquer, le plus tôt possible, avec l'équipe.

MALADIES INFECTIEUSES

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler). L'infirmière du CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagion.

Liste des maladies à signaler par les parents à la direction de l'école		
* Coqueluche * Hépatite A * Varicelle (Picotte) * Pédiculose (Poux) * Conjonctivite	* Érythème infectieux (5 ^e maladie) * Impétigo * Rougeole * Teigne de la tête et du corps	* Oreillons * Rubéole * Gale * Gastroentérite * Scarlatine ou pharyngite à streptocoque groupe A

Source: Guide d'intervention sur les maladies infectieuses en milieu scolaire. *Direction de la santé publique de la Montérégie*. Mai 2007

COLLATIONS ET BOÎTES À LUNCH

À l'école Du Moulin, nous nous soucions de la santé et de l'alimentation de nos jeunes. À ce sujet, nous encourageons l'application du Guide alimentaire canadien ainsi que la politique alimentaire du MEES en vigueur dans les écoles de la province.

À notre établissement, les collations santé suivantes sont fortement suggérées : fruits, légumes, produits laitiers ou toute collation bonne pour la santé. Comme elles sont prises dans les classes, les aliments contenant des arachides, des graines de tournesol, des pistaches en écale, des noix de toutes sortes sont à éviter. **Attention aux allergies**

Important : les boissons gazeuses, les friandises, la gomme à mâcher, les bonbons et les croustilles ne doivent pas faire partie de la boîte à lunch.

AIDE OFFERTE AUX ÉLÈVES

La référence est préparée par l'enseignant, autorisée par les parents et approuvée par la direction. Toute aide donnée à un élève est décidée par la direction en collaboration avec les intervenants concernés.

a) orthopédagogie

Aide offerte aux élèves qui ont un retard ou une difficulté en français (lecture, écriture) ou en mathématique.

b) orthophonie (difficulté de langage)

Pour les élèves du préscolaire et de 1^{re} année dont les difficultés de langage affectent le rendement scolaire, l'orthophoniste diagnostique les troubles de la voix, de la parole et du langage en évaluant la nature et le degré du déficit. Suite à cette évaluation, elle organise des activités visant à apporter les correctifs souhaités et conseille des exercices à faire à domicile. Elle est aussi responsable de l'évaluation en dyslexie.

c) psychologie

En milieu scolaire, le psychologue évalue l'élève lorsque les difficultés scolaires ou personnelles rencontrées nuisent à ses résultats et à son développement.

d) infirmière

Nous profitons, une journée par semaine, de la présence d'une infirmière du CISSS à l'école. Elle présente des programmes d'information sur la santé.

e) hygiéniste dentaire

À quelques reprises durant l'année scolaire, nous recevons la visite d'une hygiéniste dentaire prêtée par le CISSS, laquelle fait du dépistage auprès de quelques classes.

f) psychoéducatrice

Le rôle de la psychoéducatrice est d'apporter un soutien au personnel ou aux élèves en groupe ou de manière individuelle. Elle intervient particulièrement lors de résolution de conflit et travaille aussi les habiletés sociales des élèves.

PARENTS BÉNÉVOLES

Comme par les années précédentes, nous comptons sur la collaboration des parents bénévoles à la bibliothèque. Le conseil d'établissement a également besoin de votre participation.

Si vous êtes disponibles et intéressés, vous pourrez compléter un formulaire en début d'année. En ce qui concerne le conseil d'établissement, les informations vous seront fournies lors de l'assemblée générale des parents en septembre.

Il nous fait plaisir de vous compter parmi nous.

PRISE DE PHOTOS ET DE VIDÉOS

Plusieurs élèves possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Malgré que ce soit interdit de les avoir à l'école, nous avons constaté par le passé que des photos prises (à l'école ou lors de sorties) se retrouvent sur des pages de réseaux sociaux ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la **Charte des droits et libertés** garantit le droit à l'image, ce qui signifie **qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur**. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.

STATIONNEMENT

Il est interdit d'emprunter le stationnement pour déposer ou venir chercher les enfants. Le stationnement est réservé aux membres du personnel de l'école. Merci de faire preuve de civisme et de prudence.

SÉCURITÉ ET TRANSPORT DES ÉLÈVES

Voici quelques **règles de sécurité** à observer aux abords de l'école :

- ⇒ Aucune voiture n'est permise dans le débarcadère, du lundi au vendredi, entre 8h et 16h, du 30 août au 21 juin. **Priorité absolue aux véhicules scolaires (autobus et berlines).**
- ⇒ Il est également interdit de faire descendre votre enfant dans le stationnement du personnel.
- ⇒ Nous vous rappelons qu'il est important de respecter les traverses piétonnières. Attention aux manœuvres dangereuses... Évitions de reculer.
- ⇒ À la sortie des classes, il est essentiel de donner rendez-vous à votre enfant ailleurs que dans le débarcadère, car il est réservé aux autobus.

POUX DE TÊTE (PÉDICULOSE)

INFORMATIONS TRANSMISES À TITRE PRÉVENTIF

SAVEZ-VOUS QUE LES POUX DE TÊTE :

- ne causent pas toujours de démangeaisons;
- se retrouvent souvent chez les enfants qui fréquentent le milieu scolaire ou le milieu de garde particulièrement au retour des vacances;
- s'attaquent à tout le monde, les riches comme les pauvres;
- aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales;
- se nourrissent de sang humain;
- résistent aux shampoings ordinaires mais sont facilement tués par un traitement spécial contre les poux;
- ne transmettent pas de maladies;
- ne vivent pas sur les animaux domestiques.

QU'EST-CE QU'UN POU ?

- c'est un minuscule insecte grisâtre;
- vit environ 30 jours, près de la racine des cheveux et parfois sur les sourcils et dans la barbe;
- pond de 6 à 8 œufs (lentes) par jour;
- ne saute pas et ne vole pas.

QU'EST-CE QU'UNE LENTE ?

Les lentes vivantes:

- sont des œufs de couleur blanc grisâtre qui ressemblent à des pellicules gonflées, luisantes et translucides;
- se retrouvent le plus souvent à moins de 1 cm du cuir chevelu

Les lentes mortes:

- sont plus blanches et desséchées;
- se retrouvent surtout à plus de 1 cm du cuir chevelu.

*Les lentes s'accrochent à la tige des cheveux et sont difficiles à enlever. Une **pellicule**, une **poussière** ou une **saleté** qui s'enlève facilement **n'est pas une lente**.*

COMMENT ON ATTRAPE DES POUX DE TÊTE ?

- Les poux passent facilement d'une tête à l'autre s'il y a **contact entre les cheveux**, par exemple au moment d'une accolade.
- Les poux de tête **ne s'attrapent pas facilement au contact d'objets personnels** tels que les chapeaux, les peignes, les brosses à cheveux, les taies d'oreiller, ni par contact avec les dossiers de divans, les draps, les tapis, les lunettes, etc.

COMMENT SAVOIR SI ON A DES POUX OU DES LENTES ?

Par un examen de la tête, de préférence avec un peigne fin destiné à cet usage. On trouve généralement moins de 10 à 20 poux sur une tête infestée, d'où l'importance de faire un examen attentif.

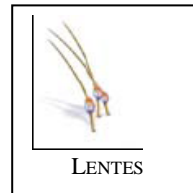
QUAND DOIS-JE FAIRE UN EXAMEN DE LA TÊTE

- Au moins une fois par semaine, au moment d'un lavage régulier des cheveux, surtout au retour de vacances des enfants.
- À tous les jours, s'il y a présence de poux dans l'entourage.
- Dès qu'il y a démangeaison du cuir chevelu.

COMMENT FAIRE UN EXAMEN DE TÊTE?

- Placer la tête sous un bon éclairage : les poux fuient la lumière, ce qui permet de les voir se déplacer; une loupe peut aussi aider à les trouver.
- Rechercher les poux et les lentes, surtout derrière les oreilles et près de la nuque.
- Séparer les cheveux en mèches de la largeur du peigne fin ou, pour les cheveux très longs, en mèches d'environ 2cm.
- Passer le peigne fin selon la procédure décrite plus loin (voir *Procédure pour enlever les lentes*).
- Examiner les cheveux par section, d'un côté à l'autre de la tête et depuis la zone frontale jusqu'à la nuque.
- Après chaque coup de peigne, vérifier la présence de poux ou de lentes sur le peigne fin.

Il est important de **se laver les mains** après chaque examen.



COMMENT PRÉVENIR LES POUX DE TÊTE ?

Garder les cheveux longs attachés.

Rappeler aux enfants:

- d'éviter de se coller la tête contre celle des autres;
- de placer tuque, casquette et foulard dans la manche de leur manteau.

Examiner régulièrement la tête des enfants. Il n'existe pas de traitement de prévention. Seuls un dépistage et un traitement rapides des personnes atteintes peuvent prévenir la propagation des poux de tête.

COMMENT TRAITER LES POUX ET LES LENTES ?

- **Appliquer** le plus tôt possible un traitement contre les poux.
- **Aviser** immédiatement l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée. Votre enfant peut retourner dans son groupe immédiatement après la première application du traitement.
- **Examiner** la tête de **toutes les personnes** dans votre famille.

- **Traiter seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes.** Le traitement est plus efficace lorsque toutes les personnes ayant des poux sont traitées **en même temps** (la même journée).

AVEC QUOI TRAITER LES POUX ET LES

LENTES ?

Consultez votre pharmacien. Il vous recommandera le traitement approprié qui sera remboursable partiellement ou complètement par vos assurances privées ou publiques.

Pour l'application, veuillez suivre les recommandations du fabricant.

Pour permettre une meilleure efficacité du médicament contre les poux:

- ne pas utiliser un shampoing "2 dans 1" ou un revitalisant avant ou après l'application du produit;
- ne pas laver les cheveux pour 48 heures après l'application du produit;
- ne pas utiliser de produit à base de vinaigre;
- d'autres produits contre les poux sont offerts sur le marché, cependant leur efficacité n'a pas été démontrée par des études publiées.
- **L'application des produits contre les poux peut provoquer des démangeaisons ou une légère sensation de brûlure sur le cuir chevelu.**
- **En cas d'échec avec les traitements recommandés précédemment, utilisez Resultz^{MC}, selon les indications et le mode d'emploi du fabricant.**

FRÉQUENCE D'APPLICATION:

Le traitement consiste en **deux applications** du même produit, la **deuxième** étant de **7 à 10 jours après la première**, même si on ne voit plus de poux vivants et lentes viables dans la chevelure.

Si des **poux vivants** (il faut être sûr afin d'éviter un sur traitement) sont observés 48 heures après la première application du produit, il est recommandé de refaire un traitement aussitôt en utilisant un autre produit de composition différente parmi ceux qui sont mentionnés ci-haut.

Consulter un professionnel de la santé pour tout doute sur l'efficacité du traitement.

COMMENT PROCÉDER POUR ENLEVER LES

LENTES ?

Si vous recevez un avis de l'école ou du service de garde vous demandant d'enlever les lentes, voici la procédure à suivre:

- Appliquer une **serviette humide sur le cuir chevelu** pendant au moins 30 minutes; cela permettra de décoller les lentes plus facilement.
- Placer la tête sous un bon éclairage : les poux de tête fuient la lumière, ce qui permet de les voir se déplacer; une loupe peut aussi aider à les trouver.
- Se munir d'un peigne fin pour les poux de tête et se placer à la portée de l'eau chaude.
- Démêler les cheveux avec un peigne ordinaire.

- Séparer les cheveux en mèches de la largeur du peigne fin ou, pour les cheveux très longs, en mèches d'environ 2 cm.
- Passer le peigne fin mèche par mèche.
- Incliner le peigne fin vers le cuir chevelu et l'enfoncer dans la mèche de cheveux le plus proche possible du cuir chevelu.
- S'assurer que les dents du peigne fin ont bien pénétré la mèche de cheveux jusqu'au fond du peigne.
- Glisser le peigne fin depuis le cuir chevelu vers l'extrémité de la mèche de cheveux.
- Examiner les cheveux par section, d'un côté à l'autre de la tête et depuis la zone frontale jusqu'à la nuque.
- Porter une attention particulière à l'arrière des oreilles et à la nuque.
- Tremper le peigne dans l'eau chaude après chaque coup de peigne.

Pour enlever une lente qui résiste au peigne fin, on peut utiliser les ongles ou une pince à sourcils, en la faisant glisser le long du cheveu.

COMMENT NETTOYER LES OBJETS

PERSONNELS ?

Le risque de transmission par des objets personnels est minime, mais si vous recevez un avis de l'école ou du service de garde, procédez de la façon suivante:

Traiter les effets personnels (literie, peignes, brosses à cheveux, chapeaux, casquettes, autres accessoires) régulièrement utilisés par la personne infestée, selon une des méthodes suivantes:

- Faire tremper ces effets personnels dans un shampoing contre les poux (non dilué) pendant 5 à 10 minutes **ou**
- Faire tremper ces effets personnels dans l'eau chaude (environ 65° C ou 150°F) pendant 5 à 10 minutes **ou**
- Mettre les vêtements dans la sècheuse au réglage chaud pendant 20 minutes **ou**
- Faire nettoyer les vêtements à sec **ou**
- Entreposer ces effets personnels pendant 10 jours dans un sac de plastique.

Il est fortement déconseillé de vaporiser des insecticides dans la maison, sur les meubles ou sur les autres objets de l'environnement. Cette mesure est inefficace pour le contrôle des poux de tête. De plus, elle peut représenter un risque important pour la santé des personnes et des animaux exposés de cette façon à un produit potentiellement toxique. Les tapis et divans peuvent être nettoyés avec un aspirateur.

Les infirmières en santé scolaire

Source: Dépliant "Poux, poux, poux" du MSSS, 2009

Site internet: www.msss.gouv.qc.ca (cliquer sur *documentation* puis sur *publication*)

H:\sec5\scolaire\PÉDICULOSE OU POUX DE TÊTE.doc
Mai 2011

CODE D'ÉTHIQUE DE L'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

À l'intention des élèves, du personnel et des parents

La Commission scolaire des Patriotes affirme la primauté de la mission éducative dans les établissements scolaires. Les ressources du réseau Internet sont rendues disponibles, selon le cas, aux élèves, au personnel et aux parents, dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques ou administratives.

L'utilisation du réseau internet de l'école doit être liée à la mission de l'institution et, dans un tel contexte, il est important que les utilisateurs adhèrent à des pratiques conformes aux objectifs éducatifs de l'organisation.

Tous les utilisateurs doivent :

- respecter les gens dans leur **communication** (messages, images, sons);
- respecter la **vie privée** des gens (informations confidentielles);
- respecter les **objectifs éducatifs** du réseau;
- respecter **l'intégrité du matériel et du réseau** (aucun piratage);
- se soucier de la **sécurité** et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau;
- rapporter à l'autorité compétente toute problématique **éthique** ou **technique** liée à l'utilisation du réseau;
- respecter les **modalités** d'utilisation d'Internet définies par l'école;
- ne pas communiquer leur mot de passe.

L'utilisation illicite du réseau Internet de l'école doit être rapportée à l'autorité compétente qui jugera des mesures à prendre.

L'expression « **utilisation illicite** » désigne :

- des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteinte à l'intégrité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes;
- l'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou de codes d'accès administratifs ou le prêt non autorisé de codes d'accès administratifs ou personnels;
- la diffusion non autorisée de renseignements personnels à caractère confidentiel (adresse privée, numéro de téléphone personnel, etc.);
- des communications irrespectueuses ou utilisant des jurons ou des expressions vulgaires;
- l'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou d'une manière ou d'une autre illégale ou incompatible avec la mission éducative de l'institution;
- toute forme de harcèlement ou de menace;
- des activités reliées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

ABSENCE

Chers parents,

OBJET: Absence des élèves

Nous constatons depuis quelques années une recrudescence des absences des élèves pour des raisons diverses bien autres que la santé. Ce constat, vous devez le comprendre, nous préoccupe au plus haut point. Pour nous, l'équipe-école et le milieu scolaire de Sainte-Julie, il ne fait aucun doute que des absences répétées nuisent considérablement à la réussite de nos élèves en plus de livrer un message contradictoire aux valeurs éducatives que nous prônons. De plus, vous devez savoir que les absences des élèves ont une incidence sur l'ensemble de la classe, la planification des cours et l'organisation du travail en général. À titre d'exemple, une enseignante peut être obligée d'annuler l'enseignement d'une nouvelle notion importante planifiée s'il manque un certain nombre d'élèves dans le groupe.

C'est pourquoi nous vous invitons, autant que possible, à prendre les rendez-vous (dentistes, orthodontistes, médecins, etc.) en dehors des heures de classe. Le message que l'on donne alors aux enfants est : « **L'école, c'est important** ». De même, lorsqu'un parent justifie l'absence de son enfant pour un voyage d'agrément, une compétition sportive ou autre, l'école n'est pas responsable des apprentissages vus en classe et non acquis par l'élève. Il n'est pas de la responsabilité de l'enseignant(e) de préparer avant le départ les travaux ou les devoirs demandés aux autres élèves, de les corriger ni de faire de la récupération au retour de l'enfant pour les notions vues durant ces types d'absence. De telles absences sont non motivées tel que défini au sens de la Loi de l'Instruction publique.

Selon la Loi sur l'Instruction publique, l'article 17 :

Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Les membres de l'équipe-école

J'ai pris connaissance de cette lettre

Signature du parent

AGENDA

Madame, Monsieur,

Afin d'atteindre les objectifs de planification, d'information et de communication, il est recommandé aux parents de vérifier l'agenda quotidiennement, ce qui signifie que l'élève :

- possède son agenda en tout temps;
- l'apporte à la maison tous les jours;
- se conforme aux consignes données par l'enseignant(e) sur son utilisation;
- le conserve propre et complet jusqu'à la fin de l'année scolaire (dans le cas contraire, l'élève sera obligé de déboursier afin de s'en procurer un nouveau).

Au début de l'année, l'élève et ses parents sont tenus de signer à l'endroit ci-dessous afin d'indiquer qu'ils ont pris connaissance des règles de fonctionnement de l'école et du mode de vie, qu'ils les acceptent et s'engagent à les respecter.

***J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement établies à l'école Du Moulin ;
pour mon propre bien-être, celui de tous et pour assurer le bon fonctionnement de l'école,***

J'accepte et m'engage à les respecter.

Signature de l'élève : _____

Date : _____ septembre 2019

Signature des parents : _____

Date : _____ septembre 2019



J'ai pris connaissance des MESSAGES AUX PARENTS

Date : _____ septembre 2019

Signature des titulaires : _____

En cas de fermeture de l'école en cours de journée, mon enfant connaît les personnes autorisées à venir le chercher.

Une nouvelle année scolaire, c'est un nouveau départ, une aventure que je vous souhaite agréable. Mes meilleurs vœux de succès à chacune et chacun d'entre vous.

La direction

AGENDA – CONTRAT D'ENGAGEMENT DU PARENT

Nous, les parents, sommes les premiers enseignants de nos enfants et les plus influents dans leur vie; comme tels, nous sommes en mesure d'encourager leurs succès et de contribuer à l'excellence de l'école en prenant et en respectant les engagements suivants :

- Nous insistons pour que les retards scolaires et l'absentéisme soient maintenus au minimum (rendez-vous, voyages, tournois, etc.).
- Nous établissons des attentes élevées pour nos enfants. Nous n'acceptons ni l'effort minimum ni l'indifférence à la qualité du travail.
- Nous insistons pour que nos enfants acceptent la responsabilité de leur apprentissage et de leur comportement.
- Nous sommes au courant de ce qui est attendu de nos enfants dans chacun de leurs cours et communiquons avec l'école lorsque des questions ou des problèmes surviennent.



« L'enfant est comme un bout de papier sur lequel chaque intervenant laisse sa marque. »

J'ai pris connaissance de cette lettre.

Signature du parent